Charte du label R&D OpenLab Région Pays de la Loire

Version actualisée - Septembre 2026

1. Contexte stratégique et objectifs du label

Dans le cadre de la stratégie ESRI 2021-2027, **la Région Pays de la Loire investit dans la création et le développement d'infrastructures de recherche** sur le territoire régional. Elle finance ainsi l'acquisition par les établissements de recherche d'équipements scientifiques associée à des démarches de structuration en infrastructures de recherche.

Ce soutien régional se déploie à travers trois dispositifs : le soutien aux projets technologiques du réseau Biogenouest, l'appel à projet Infrastructures de recherche ligériennes et le volet équipement scientifique du Contrat Plan Etat Région. À travers le déploiement de ces dispositifs, la Région vise tout à la fois :

- **L'atteinte des critères d'une infrastructure de recherche** permettant d'intégrer des réseaux d'excellence nationaux et/ou européens
- **La structuration de leur offre de service pour** renforcer l'ouverture de ces infrastructures de recherche auprès du monde socio-économique.

Ainsi, **la Région s'est employée à impulser un changement de paradigme** dans le soutien aux équipements scientifiques. Cette évolution se concrétise dans l'inscription effective de projets soutenus dans des infrastructures nationales et européennes. Cette étape franchie, l'effort porte dans la consolidation de l'ouverture aux acteurs socio-économiques via la structuration et la mise en visibilité d'une offre de service.

Cette démarche de mise en visibilité de l'offre de service académique s'incarne à travers le **projet stratégique visant à rendre visible et accessible équipements et moyens d'essais académique auprès des** entreprises. Inscrit dans le cadre de la feuille de route « industrie d'avenir : accélérer la transformation » voté au Conseil régional du 17/10/2024, ce projet constitue une des actions visant à rapprocher les acteurs académiques et les entreprises pour faire de ces collaborations public-privé un levier pour l'innovation et l'emploi.

L'objectif est de **favoriser l'accès des entreprises aux technologies de pointe et compétences uniques en présence dans les laboratoires ligériens** pour tester ou prototyper de nouvelles solutions et se positionner sur les marchés d'avenir. L'enjeu, est donc de rendre davantage visible l'offre de service académique auprès des entreprises, de leur assurer de la qualité du service rendu par celles-ci en établissant un audit régulier des infrastructures de recherche soutenues par la Région Pays de la Loire.

Ce processus d'audit doit permettre d'attribuer à terme un label régional attestant de l'ouverture et de la disponibilité de l'offre de service de ces plateformes auprès des acteurs socio-économiques. **L'objet de cette charte est de définir les critères d'éligibilité et les modalités d'attribution de ce label.**

2. Présentation du label R&D OpenLab

Le **label R&D Open Lab** est une initiative portée par la Région Pays de la Loire dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique (article L.4221-1 du CGCT). Il vise à reconnaître et valoriser les plateformes académiques ouvertes aux acteurs socio-économiques.

Ce label n'a pas de reconnaissance officielle par l'État ou l'Union européenne, mais constitue un dispositif régional d'identification et de structuration des infrastructures de recherche qui collaborent avec les acteurs socio-économiques.

Ce label a vocation à devenir un repère régional qui :

- Valorise les plateformes académiques du territoire régional qui s'engagent dans une démarche d'ouverture vers le monde socio-économique.
- Accélère les démarches R&D des entreprises avec des acteurs académiques.

Pour les acteurs académiques, obtenir ce label, c'est :

- Affirmer sa volonté de collaborer avec les acteurs socio-économiques, en garantissant des conditions d'accès claires et une offre de services structurée.
- Renforcer sa visibilité auprès des acteurs socio-économiques régionaux et nationaux.
- Valoriser ces compétences et ces équipements dans un cadre reconnu et lisible.
- Faciliter l'identification de sa plateforme comme un partenaire de confiance pour les projets d'innovation.
- Bénéficier d'un accompagnement régional pour structurer ou renforcer sa démarche d'ouverture.

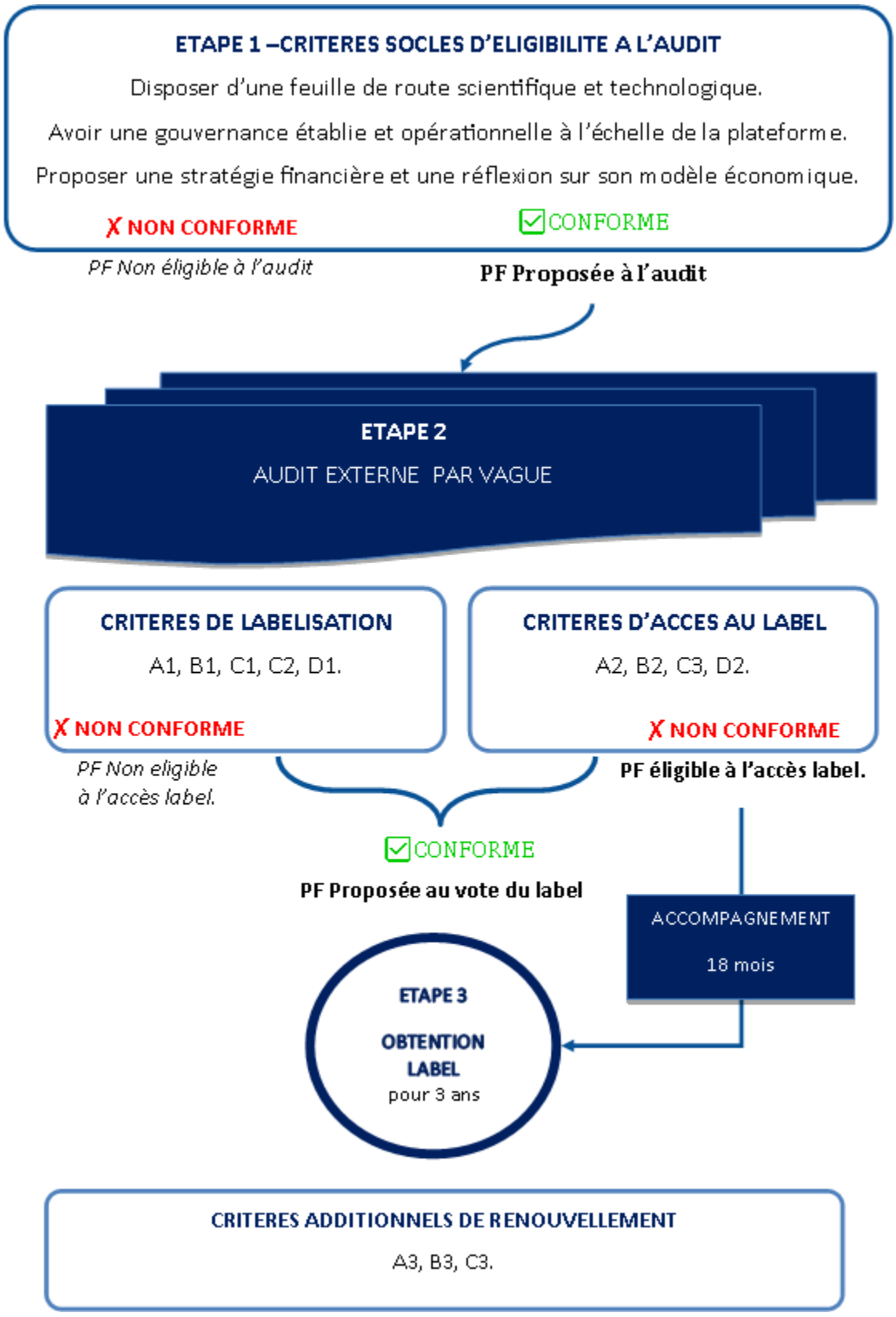
Pour les entreprises, ce label constituera une marque de confiance pour :

- Identifier les plateformes académiques régionales qui s'engagent à collaborer activement avec les entreprises.
- Avoir la garantie de conditions d'accès claires, d'une offre de services structurée, et des compétences scientifiques et équipements mobilisables.
- Bénéficier d'un cadre de collaboration transparent, réactif et sécurisé.

Pour la Région, **ce label s'inscrit dans un processus d'amélioration continue de ces dispositifs de soutien aux équipements scientifiques**. Ainsi, la démarche de labélisation et la conduite des audits préalables contribuera à dessiner les futures orientations en :

- Etablissant un diagnostic précis du niveau de structuration des plateformes du territoire et de leur capacité à s'ouvrir aux acteurs socioéconomiques.
- Ciblant les besoins d'accompagnement et de développement des plateformes en lien avec les grands enjeux et filières d'excellence du territoire.
- Prospectant les scénarios et enjeux auxquels seront confrontées les plateformes dans la perspective de préparation du prochain Contrat Plan Etat Région.

3. Description du parcours de labélisation R&D Openlab – Région Pays de la Loire



Les **critères socles déterminent l'éligibilité des plateformes à l'audit :** ils reprennent les orientations nationales et européennes définissant **le périmètre de gouvernance et le niveau de structuration attendu en matière de stratégie scientifique et financièr**e.

Les **critères spécifiques au label R&D Openlab** vérifiés au moyen de l'audit externe, cible en particulier les enjeux d'ouverture et d'offre de service. **Ils sont structurés en 4 blocs :**

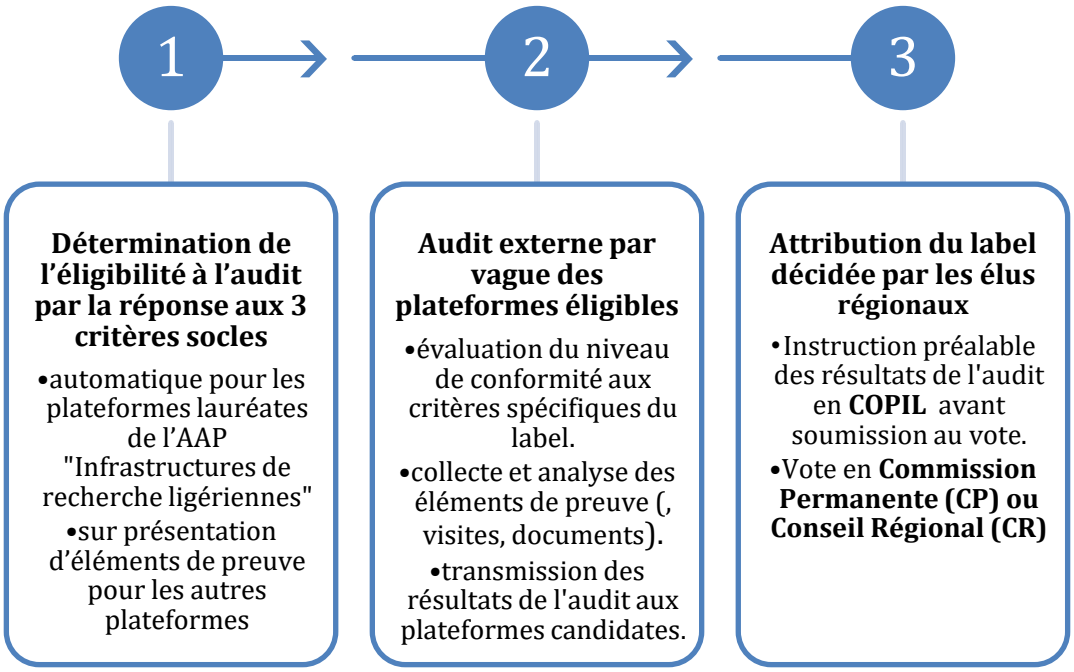
- Bloc A – Accessibilité et ouverture
- Bloc B – Structuration de l'offre
- Bloc C – Compétences et équipements
- Bloc D – Engagements qualité

Chacun de ces blocs regroupe **différents types de critères** définissant **des conditions minimales pour accéder au label** via le volet accompagnement, **des conditions supplémentaires pour obtenir la labélisation** et **des conditions additionnelles pour le renouvellement du label.**

Bloc	Critère	Description	Type de critère
A- Accessibilité & ouverture	**A1. Conditions d'accès**	Existence de modalités claires d'accès pour les entreprises (procédure, contact)	Accès label
	A2. Transparence	Présence d'une documentation publique (site web, plaquette, fiche)	Labélisation
	A3. Accueil des entreprises	Capacité à accueillir des entreprises (locaux, accompagnement)	Renouvellement label
B - Structuration de l'offre	**B1. Offre de services**	Existence d'une offre de prestations ou de services (tests, prototypage)	Accès label
	B2. Tarification	Grille tarifaire ou cadre de facturation disponible	Labélisation
	B3. Références	Exemples de collaborations passées avec des entreprises	Renouvellement label
C – Compétences & équipements	**C1. Équipements**	Présentation des équipements disponibles et de leurs usages	Accès label
	C2. Compétences	Présentation des expertises scientifiques/ techniques associées	Accès label
	C3. Maintenance disponibilité	Garantie de disponibilité et de bon fonctionnement des équipements	Labélisation
D – Engagements qualité	**D1. Délai de réponse**	Engagement sur un délai de réponse aux sollicitations	Accès label
	D2. Suivi des collaborations	Mise en place d'un suivi ou retour d'expérience avec les entreprises	Labélisation
	D3. Évaluation	Evaluation annuelle de l'activité avec les entreprises	Renouvellement label

4. Processus de labellisation et instances de décision

Le processus de décision d'attribution du label comprend les étapes suivantes :



Le calendrier des audits est défini par les services régionaux en lien avec le prestataire en charge des audits externes. Il prend en compte le niveau de priorisation des établissements tutelles et les disponibilités des plateformes (plan de charge).

5. Modalités d'attribution du label et engagement des plateformes labélisées

Le label R&D OpenLab est attribué selon **un niveau unique de reconnaissance correspondant au respect de l'ensemble des critères d'accès au label (A1, B1, C1, C2, D1) et des critères de labélisation (A2, B2, C3, D2).**

Les plateformes labellisées s'engagent à :

- Maintenir leur niveau de conformité aux critères du référentiel,
- Communiquer de manière transparente sur leur offre et leur accessibilité,
- Participer aux évaluations et audits de suivi,
- Contribuer à la dynamique régionale d'innovation.

Le **label est obtenu pour trois ans et son renouvellement est conditionné par le respect des critères de renouvellement** précisés plus haut.

Un mécanisme de contrôle est mis en œuvre pour garantir le respect continu des engagements. La Région se réserve le droit de suspendre ou retirer le label en cas de non-conformité.

6. Volet accompagnement à l'accès au label

Un **volet accompagnement est mis en place pour les plateformes qui ne remplissent pas encore l'ensemble des critères de labélisation mais qui démontrent un potentiel de structuration**. La liste des plateformes à accompagner vers le label est déterminée sur la base des résultats de l'audit à l'issue du COPIL.

Conditions d'éligibilité au volet accompagnement :

- Respect des critères d'accès au label (A1, B1, C1, C2, D1)
- Engagement à atteindre les critères de labélisation dans un délai de 18 mois
- Présentation d'un plan d'action détaillé pour atteindre les critères manquants

Modalités de soutien :

- Montant du soutien : jusqu'à 30 000 €
- Taux de financement : plafonné à 80% du coût total de l'accompagnement
- Format du soutien : subvention pour le recours à une prestation d'accompagnement (étude, conseil, formation, etc.)
- Utilisation possible pour : développement de l'offre de service, mise en place de procédures qualité, communication, acquisition d'outils numériques de gestion.

Procédure de dépôt et d'instruction de la demande d'accompagnement :

- Après information de la possibilité d'accès au label par l'accompagnement, les demandes de financement sont déposées sur le portail des aides régionale via le téléservice dédié.
- L'instruction se concentrera sur la prise en compte des résultats de l'audit dans le plan d'action et la pertinence des moyens mis en œuvre les critères restant à atteindre.
- La décision finale relève de la Commission permanente du Conseil régional qui délibère notamment sur le projet, ses objectifs, le montant de la subvention et de la dépense subventionnable.

Modalités de labélisation après accompagnement :

- A l'issue des 18 mois d'accompagnement, sur la base d'un rapport final sur les actions d'accompagnement conduites, 2 scénarios sont possibles :
 - **Critères atteints** : labélisation proposée en COPIL puis votée par les élus (CP/CR), au même titre que les plateformes nouvellement labélisées
 - **Critères non atteints à 18 mois** : label non obtenu, sans prolongation possible de l'accompagnement.

7. Aspects juridiques et communication

Toute utilisation du label est soumise à autorisation et doit respecter les règles définies dans la présente charte. L'usage frauduleux ou non conforme pourra faire l'objet de poursuites ou de retrait du label.

Glossaire :

Plateforme scientifique : Ensemble structuré d'équipements scientifiques et de compétences techniques, généralement localisé au sein d'un laboratoire académique, destiné à offrir des services de recherche à une communauté d'utilisateurs internes ou externes, y compris les entreprises.

Infrastructure de recherche : Cette appellation désigne une échelle supérieure de structuration de plateformes en capacité de répondre à un ensemble de critères convergents définis au niveau national par la stratégie nationale des infrastructures de recherche et au niveau européen par la feuille de route de l'*European Strategy Forum on Research Infrastructure* (ESFRI). Par la réponse à ces critères ces plateformes s'insèrent dans des réseaux d'excellence et s'associent à d'autres plateformes du territoire pour former des infrastructures de recherche nationales voire européennes.

Laboratoire académique : Unité de recherche rattachée à un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche, regroupant des chercheurs autour de thématiques scientifiques. Les plateformes sont la plupart du temps hébergées dans ces laboratoires**.**

Acteurs socio-économiques : Ensemble des entreprises, collectivités, associations ou structures privées susceptibles de collaborer avec les plateformes scientifiques pour des projets de recherche, développement ou innovation.

Projet VISIR : Projet inscrit dans la feuille de route stratégique régionale visant à rendre visible et accessible l'offre de service académique (équipements, expertises) auprès des entreprises, notamment via un outil numérique de référencement orienté vers les besoins d'innovation de celles-ci sur les marchés d'avenir.

Audit de labellisation : Il s'agit d'une démarche d'analyse et de dialogue, qui est mis en œuvre de façon externalisé pour mieux accompagner les plateformes scientifiques dans leur démarche d'ouverture aux acteurs socio-économiques. Conçu comme un outil de valorisation et d'accompagnement, cet audit constructif permettra d'objectiver le niveau de structuration et de visibilité de l'offre de service et d'identifier les leviers d'amélioration pour répondre aux critères du label.